

SYNTHÈSE BAROMÈTRE



La dépendance Visions transversales

SOMMAIRE

LA DÉPENDANCE : CONTEXTE	3
a. De nombreux rapports !	3
b. Le débat national a été riche	3
c. Le chef de l'État avait lancé le débat	4
LE BAROMETRE DÉPENDANCE OCIRP : UNE VISION TRANSVERSALE	5
a. Méthodologies	5
b. Constats	5
c. Financements	7
d. La solution évoquée, la prévoyance collective	8
e. L'offre dépendance collective	10
CONCLUSION	12

La dépendance est définie comme « la situation des personnes qui, indépendamment des soins qu'elles sont susceptibles de recevoir, ont besoin d'une aide pour l'accomplissement des actes essentiels de la vie quotidienne (manger, se laver, s'habiller, se déplacer, etc.) ou dont l'état nécessite une surveillance régulière. »

Le risque dépendance, qui concerne essentiellement les personnages âgées, mais aussi dans une certaine mesure les personnes handicapées, suscite depuis quelques années un intérêt accru chez les responsables politiques. Nous constatons d'ailleurs quelques avancées à commencer par des outils de financement mieux adaptés, la modernisation des établissements et des services d'aide à domicile et la meilleure intégration des personnes dans la société.

La dépendance est en effet un risque complexe qui dépend à la fois de facteurs sanitaires, sociaux et démographiques. Mais rappelons que la perte d'autonomie ne coïncide pas strictement avec l'âge de la retraite. Les premiers signes de perte d'autonomie n'apparaissent en moyenne qu'à partir de 75 ans. Les cas de perte véritable d'autonomie interviennent eux en général après 85 ans.

Pour poser la problématique de la dépendance, il faut prendre en compte la mesure du vieillissement de la population et de ses effets, même si nous n'en connaissons pas tous les impacts.

Quoiqu'il en soit, l'ampleur du vieillissement est tel que le besoin en ressources humaines compétentes dans le domaine de la prise en charge de la dépendance ne pourra que croître sensiblement.

La croissance attendue des besoins lorsque la génération des baby-boomers parviendra au grand âge pose à la fois la question de soutenabilité des dépenses, de l'impact sur les familles de la prise en charge de la dépendance et aussi celle des moyens spécifiques à prévoir pour les personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer.

a. De nombreux rapports !

Le sujet de la dépendance depuis quelques années génère de multiples rapports et propositions. La question de la dépendance n'est pourtant pas uniquement réductible à des enjeux financiers. Il s'agit d'une question de société, qui interroge en profondeur notre modèle social qui doit garantir à chacun le droit de vieillir dans la dignité.

Ce qui est en jeu, c'est l'idée que nous nous faisons de notre société. Pourtant, le financement a pris une place centrale, dans les débats de l'année 2011.

La question des personnes âgées en perte d'autonomie est devenue un sujet économique majeur. S'il est vrai que les dépenses liées à la dépendance représentent des enjeux financiers importants, les échanges et les propositions autour du financement se sont multipliés et ont, peut être, eu tendance à faire oublier les autres composantes fondamentales de cette réforme.

b. Le débat national est riche

Lancé en janvier 2011 par la ministre des solidarités et de la cohésion sociale, l'organisation d'un débat national sur la dépendance reposait sur :

- L'expertise de "personnes qualifiées", avec la constitution, à partir de février, de quatre groupes de travail réunissant des parlementaires, partenaires sociaux, élus locaux, associations du secteur médico-social et professionnels. Ces quatre groupes ont réfléchi sur les thèmes "société et vieillissement", "enjeux démographiques et financiers de la dépendance", "accueil et accompagnement des personnes âgées" et "stratégie pour la couverture de la dépendance".

Par ailleurs, le Haut Conseil pour l'avenir de l'Assurance Maladie et le Haut Conseil de la famille ont été chargés de travailler sur "l'articulation de la dépendance avec l'évolution de la protection sociale en France". Le Conseil Economique, Social et Environnemental sur "la répartition du financement des dépenses liées à la dépendance entre les différents acteurs publics, les assureurs privés et les familles", tandis que le Centre d'analyse stratégique devait établir un certain nombre de comparaisons internationales.

- La participation du grand public, avec l'ouverture d'un site internet permettant de recueillir les témoignages et suggestions, ainsi que depuis avril 2011 et dans chaque région, des débats interdépartementaux et, aux mois de mai et juin, quatre forums interrégionaux à Nantes, Bordeaux, Marseille et Strasbourg.

L'ensemble de ces réflexions a été transmis au Président de la République avant le mois de juillet 2011, afin de rendre possible l'intégration des premières mesures envisagées dans un projet de loi, devant initialement être déposé au Parlement à l'initiative du gouvernement dans le cadre du financement de la Sécurité sociale pour 2012.

c. Le chef de l'État avait lancé le débat

Lors du lancement du débat national sur la dépendance le chef de l'Etat avait mis en avant plusieurs axes de réflexion :

- Le maintien le plus longtemps possible de la personne âgée dépendante dans son environnement familial. Maintien qui, grâce aux moyens technologiques modernes (télésurveillance, télémédecine, domotique), peut aujourd'hui se faire à des coûts moindres que celui de l'hébergement dans des maisons de retraite médicalisées.
- La responsabilisation des proches de la personne âgée dépendante, puisque « la société est là pour accompagner les familles, les soutenir, les aider, les soulager, mais elle n'est pas là pour remplacer les familles. Les familles doivent pouvoir s'appuyer sur les collectivités, les associations, sur une main d'oeuvre qualifiée capable de pratiquer des soins, de faire face aux besoins de la vie quotidienne, formée à l'hygiène, à la sécurité, à l'écoute, au dialogue, à l'accompagnement psychologique. »
- Le rejet d'un financement fondé sur l'endettement de l'État ou sur l'impôt, au profit d'une réflexion sur le recours aux contrats d'assurance privée.
- La mise au point d'un système nouveau, respectant les principes d'universalité et de paritarisme qui gouvernent les quatre branches de la Sécurité sociale.
- Le refus de fonder la perte de l'autonomie des personnes âgées et la situation de handicap dans la problématique de la dépendance.

L'OCIRP est une union d'organismes de prévoyance constituée pour bâtir un système de protection commun et assurer aux familles une couverture complémentaire en cas de décès précoce. Ces garanties s'expriment sous la forme de rentes viagères et/ou temporaires auxquelles peuvent souscrire les entreprises et les salariés. Acteur national majeur de la protection sociale collective, l'OCIRP s'engage sur les réflexions, les solutions et les enjeux de la dépendance. Au-delà de son engagement permanent, l'OCIRP met à la disposition des différents acteurs, un outil barométrique de référence mesurant chaque année l'évolution de la connaissance des Français, des entreprises et des partenaires sociaux sur le thème de la dépendance.

a. Méthodologies

Cet outil barométrique de référence est composé de trois grandes parties :

- Le **Baromètre Particuliers OCIRP / France Info / Le Monde**, administré auprès des Français : 1 005 particuliers âgés de 40 à 65 ans
- Le **Baromètre OCIRP Entreprises**, administré auprès de 150 Délégués Syndicaux et de 150 Directions de Ressources Humaines
- **L'Etude Partenaires Sociaux**, administrée auprès de syndicats et de fédérations patronales et de salariés (15 branches professionnelles et 17 confédérations)

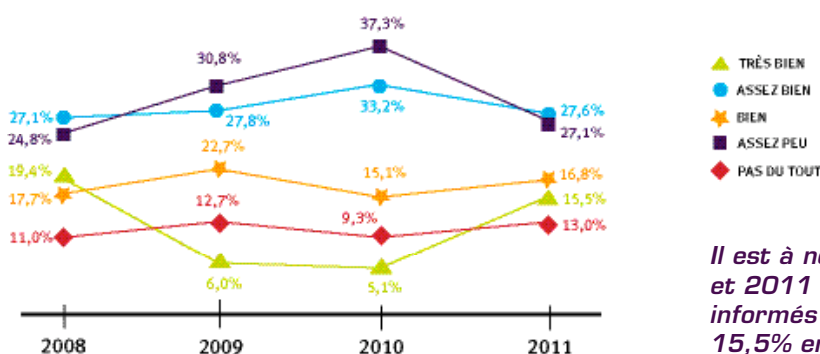
Outil unique de référence, le positionnement de cet outil barométrique comporte une vision transversale visant l'ensemble des populations concernées par le sujet : les particuliers, les entreprises et les Partenaires Sociaux. Un autre avantage de cet outil barométrique est de disposer d'une vision comparative (convergences/différences) des différentes populations concernées.

b. Constats

La connaissance d'un sujet est un des éléments structurants permettant une prise de conscience affirmée. Il est fondamental d'avoir une vision précise du niveau d'information des différents publics, sachant que l'on peut faire l'hypothèse que le grand débat national sur la dépendance en 2011 aurait probablement dû permettre la diffusion de l'information et faire oeuvre de pédagogie auprès du plus grand nombre.

 **Qu'en est-il exactement ? Est-ce que la connaissance sur ce sujet a progressé ?**

La majeure partie des interviewés, **60% des Français**, plus de **80% des Partenaires Sociaux** et **52% des Directions des Ressources Humaines** estiment fin 2011 être très bien, bien, ou assez bien informés sur le sujet de la dépendance.

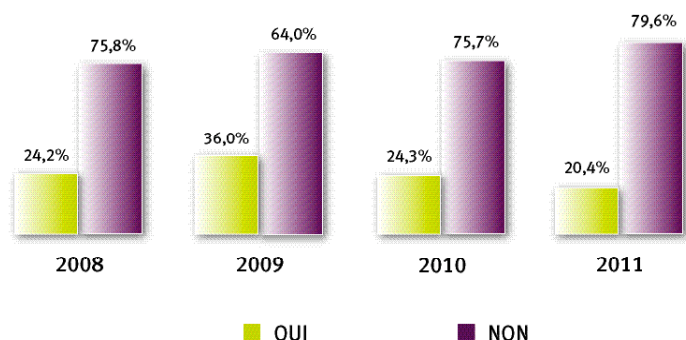


Il est à noter une forte augmentation entre 2010 et 2011 des Français qui estiment être très bien informés sur le sujet. (5,1% en 2010 contre 15,5% en 2011)

Rappelons que le coût de la dépendance diffère en fonction d'un certain nombre de paramètres, en particulier le niveau de perte d'autonomie ainsi que le mode d'hébergement de la personne. Il évolue de 1 200 à 2 300 euros par mois en institution et est de l'ordre de 1 500 euros par mois à domicile (Source IRDES), le coût moyen étant lui estimé à 2 000 euros par mois.

Au-delà de l'information et de la sensibilisation générale, les interviewés connaissent-ils le coût mensuel moyen dépensé par une personne dépendante ?

Nous notons une très forte méconnaissance du coût mensuel dépensé par une personne dépendante, **20,4%** des Français déclarent le connaître, pour **13,3%** des Directions des Ressources Humaines et **20,7%** des Délégués Syndicaux dans le secteur de l'entreprise !



L'augmentation de l'information générale sur le sujet n'a eu aucun effet sur la connaissance des Français du coût dépensé par une personne dépendante. Or, il s'agit là probablement d'une information clé et probablement très impactante sur leurs visions générales !

Concernant les modalités de financement de la dépendance par les pouvoirs publics, la connaissance des sondés est-elle comparativement plus importante ?

En 2011, **22,2%** seulement des Français déclarent connaître les modalités de financement de la dépendance. La connaissance sur ce point se dégrade d'ailleurs assez significativement depuis quelques années et les résultats ne sont guère plus favorables dans le secteur de l'entreprise avec un taux de connaissance de **21,9%** des Directions des Ressources Humaines et **31,1%** des Délégués Syndicaux !

« La France tient debout grâce aux filles et belles-filles de 45 à 70 ans, sans lesquelles les dépenses sociales exploseraient » soulignait la sociologue Christine Bon, spécialiste de la dépendance à tous les âges de la vie.

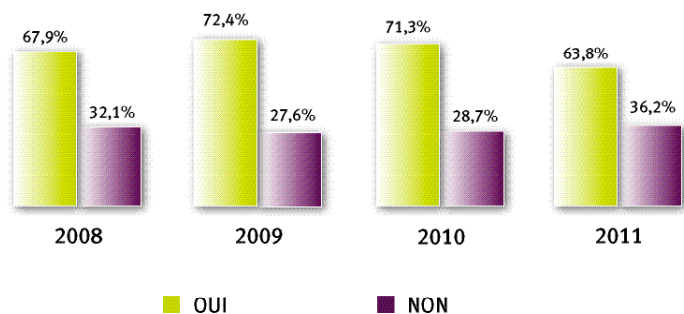
Selon les estimations issues de l'enquête Handicap-Santé (HSA) sur les Aidants Informels, 8,3 millions de personnes de plus de 16 ans aident régulièrement à titre non professionnel 5,5 millions de personnes âgées vivant à domicile, pour des raisons de santé ou de handicap, par une aide à la vie quotidienne, ou par un soutien financier, matériel ou moral.

Aux effets du vieillissement s'ajouteront ceux de la baisse du nombre des aidants informels. Ces derniers sont ceux qui, aujourd'hui, dans la plupart des cas, prennent en charge les personnes dépendantes, en dépit de l'existence de systèmes publics d'aide. Plusieurs explications conduisent à anticiper la baisse du nombre d'aidants informels. En premier lieu, le travail féminin progresse. Deuxièmement, le nombre d'enfants diminue. Ces enfants seront donc moins à même de s'occuper de leurs parents dépendants et de se répartir les tâches entre eux. Troisièmement, l'augmentation du nombre de divorces réduira aussi le nombre d'aidants informels. De plus, les enfants seront de plus en plus dispersés géographiquement, ce qui rend l'aide plus difficile aux membres de la famille en dehors du conjoint.

Par ailleurs, la réduction de l'écart de l'espérance de vie entre les hommes et les femmes provoquera probablement une augmentation du nombre de couples âgés dans lesquels les deux personnes connaîtront des situations de dépendance. Cette modification probable de la composition de la population dépendante modifiera la problématique des aidants.

Fort de ces constats, est-il possible que les personnes dépendantes soient aidées au quotidien par leur famille ?

Majoritairement, les réponses restent positives sur la possibilité d'une aide au quotidien au sein de la famille.



63,8% des Français pensent qu'il est possible que les personnes dépendantes soient aidées au quotidien par leur famille, bien que nous notions une baisse significative de ce taux cette année.

61,3% des Délégués Syndicaux et **54%** des Directions des Ressources Humaines pensent également que cette aide familiale est possible.

c. Financements

Depuis quelques années, la question de la dépendance ou, plutôt de la perte d'autonomie, suscite l'intérêt des décideurs politiques en France. Comment mettre en place et financer, dans la durée et en assurant la continuité des soins, une aide pour accomplir les actes essentiels de la vie à des personnes âgées qui ont besoin d'une surveillance régulière ? Des progrès ont certes été accomplis pour les personnes âgées avec la création de l'allocation de personnalité d'autonomie (APA) et de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA). Le plan solidarité grand âge (2007-2012) et le dernier plan Alzheimer (2008-2012) ont conduit à une amélioration de la prise en charge des personnes âgées.

Actuellement, la prise en charge de ces personnes combine à la fois solidarité familiale, à travers l'aide apportée par les proches, et solidarité collective, par le biais de prestations comme l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA). Créée en 2002, l'APA est cofinancée par les départements et l'Etat, par l'intermédiaire de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA). Elle est utilisée pour financer une partie des dépenses liées à la perte d'autonomie (aides et services divers). Son montant est modulé en fonction du degré de dépendance reconnu et du lieu de résidence (institution ou domicile) de la personne.

Rappelons que 14 % seulement des personnes dépendantes peuvent financer une maison de retraite, d'après un sondage récent*. Du côté des familles, une grande inquiétude se fait jour également, puisque 42 % se disent incapables de payer pour leurs parents. A l'heure où les conclusions du débat national sont reportées, le chantier reste immense quand on sait que 55% des Français déclarent qu'ils ne se sentiraient pas capable de prendre en charge une personne âgée dépendante et que plus d'un sur quatre (28%) se disent même totalement démunis.

Aujourd'hui, le reste à charge des familles est estimé à 1 468 euros en moyenne et peut atteindre 2 500 euros en région parisienne pour les personnes très dépendantes.

* réalisé par TNS Sofres

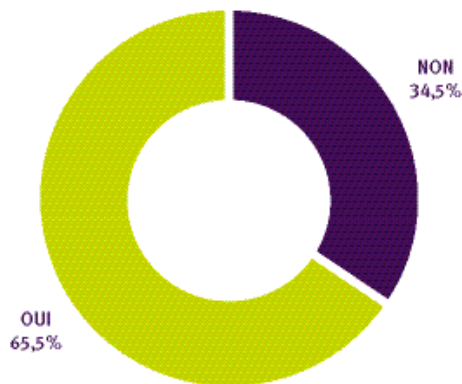
Pensez-vous que les personnes dépendantes doivent être aidées financièrement ?

95% des Français, **81,3%** des Partenaires Sociaux, **84%** des Directions des Ressources Humaines et **85,3%** des Délégués Syndicaux pensent que les personnes dépendantes doivent être aidées financièrement.

Fort de ce constat, comment ce risque doit-il être financé à l'avenir ?

Les positions divergent légèrement puisque **56,3%** des Partenaires Sociaux et **52,4%** des Délégués Syndicaux pensent que la prise en charge de la dépendance est du ressort de la seule solidarité nationale, alors que pour les Français **41,9%** pensent en premier lieu à une solution mixte, alliant la solidarité nationale complétée par une assurance complémentaire.

L'assurance dépendance est-elle pour les Français, une solution permettant de se couvrir financièrement contre ce risque ?



Dans ce contexte, deux tiers des Français (65,5%) considèrent l'assurance dépendance comme une solution permettant de se couvrir financièrement contre ce risque.

d. La solution évoquée, la prévoyance collective

Le « capital humain » est une donnée essentielle pour les entreprises qui s'engagent quotidiennement à fidéliser et motiver leurs collaborateurs. Les entreprises prennent conscience du rôle stratégique de la gestion des ressources humaines dans le rendement de ses activités et de sa pérennité. Elles adoptent donc des politiques de gestion rationnelle et motivante de ses ressources et recherchent désormais pour leurs collaborateurs, un équilibre entre vie professionnelle et vie privée : prévention du stress, aide aux salariés parents, crèche d'entreprise... A minima les entreprises s'engagent à partager avec leurs collaborateurs des garanties entrant dans le cadre de la législation sociale.

Les grandes missions de la gestion des ressources humaines portent toujours sur la masse salariale, les négociations collectives et le dialogue social, la gestion de l'emploi et des compétences, la formation, la communication interne et la culture d'entreprise, ... mais l'exercice de la fonction exige une éthique et une déontologie qui replace **l'Homme au coeur des processus de l'entreprise**.

Mieux connaître les salariés pour satisfaire leurs attentes, en phase avec les besoins de l'entreprise, correspond donc à une évolution lourde, qui dépasse les aspects administratifs pour se repositionner sur une activité de conseil et d'assistance.

Les Délégués Syndicaux, représentants de terrain dans l'entreprise, sont là pour défendre les intérêts des salariés au niveau économique et social. Pour ce qui concerne la prévoyance collective, ils ont un rôle très important à jouer entre la direction et les salariés.

D'un côté, partager avec la direction les besoins des salariés en terme de prévoyance collective, et négocier avec elle de nouveaux contrats collectifs en cas de besoin (contrats santé, prévoyance, dépendance).

Pour chaque collaborateur, assurer sa santé et ses revenus du travail est aujourd'hui un véritable gage de sécurité. Un contrat collectif de protection sociale (santé et prévoyance) offre un mode de rémunération "judicieux", en favorisant la rémunération nette grâce à un traitement fiscal avantageux. **Un contrat de prévoyance collective répond à une réelle attente des salariés qui se sentent concernés par la protection sociale en tant qu'avantage social et fiscal durable.** Seuls les systèmes d'assurances collectives permettent de protéger simultanément l'entreprise et les salariés. Les systèmes collectifs de santé et de prévoyance permettent de faire mutuellement profiter d'avantages fiscaux à l'entreprise et à ses collaborateurs, dans le cadre d'une politique sociale attentive aux besoins des salariés.

L'entreprise a un rôle de protection sociale complémentaire envers ses salariés. La protection sociale complémentaire recouvre tous les mécanismes de prévoyance collective. Dans ce contexte, il devient naturel de poser la question de savoir si l'entreprise a un rôle sur le sujet de la dépendance.

 ***Est-ce du ressort de l'entreprise d'apporter un complément au financement de la dépendance en mettant en place une garantie dépendance ?***

La dépendance peut trouver une réponse collective en entreprise à une forte majorité de **68,8% des Partenaires Sociaux**. Les Partenaires Sociaux sont toujours très majoritairement convaincus de la nécessité de mettre en place une garantie dépendance dans le cadre de l'entreprise, alors que **les Français (63,8%) et les Délégués Syndicaux (79,4%)** partagent largement ce point de vue. Seules, **45,1% des Directions des Ressources Humaines** pensent que dans le cadre de la prévoyance il est du ressort de l'entreprise d'apporter un complément au financement de la dépendance en mettant en place une garantie dépendance. Après l'Etat, l'entreprise est donc, placée au coeur de la mécanique de la couverture du risque dépendance.

« Bien sûr, il serait non crédible de penser que l'entreprise n'a pas un rôle complémentaire à jouer, comme pour les autres risques, maladie, invalidité, ... »
évoque un DRH.

L'entreprise est donc légitime à apporter un complément au financement de la dépendance en mettant en place une garantie dépendance.

 ***Mais les entreprises peuvent-elles concrètement proposer une réponse collective à la dépendance ?***

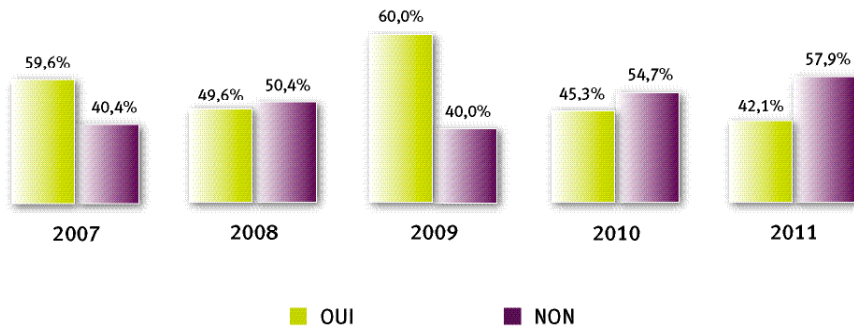
Il y a très peu d'écart entre la légitimité d'un côté et la faisabilité de l'autre. Sans aucune ambiguïté, **65,6% des partenaires sociaux** pensent que les entreprises peuvent proposer une réponse collective à la dépendance, **pour 68,0% des Délégués Syndicaux et 50% des Directions des Ressources Humaines.**

« Il y a actuellement des sujets économiques préoccupants, mais cela ne doit pas altérer notre capacité à trouver des solutions »
évoque un Délégué Syndical.

? **Les salariés des entreprises le souhaitent-ils et encore plus concrètement les salariés de votre entreprise seraient-ils favorables à la mise en place d'un contrat collectif sur le risque de dépendance ?**

66,1% des Délégués Syndicaux et **56,3%** des Partenaires Sociaux pensent que les salariés de leur entreprise seraient favorables à la mise en place d'un contrat collectif sur le risque de dépendance.

EVOLUTION 2007/2011



Cependant, le nombre de Directions des Ressources Humaines qui pensent que les salariés de leur entreprise seraient favorables à la mise en place d'un contrat collectif sur le risque de dépendance baisse depuis 2009 avec les effets de la crise économique et financière.

e. L'offre dépendance collective

“ En complément du socle de la solidarité nationale, les contrats de dépendance collective semblent être une réponse adaptée au risque dépendance ! **”**
évoque un DRH.

? **Effectuons un zoom, légèrement technique, qui nous permet d'apprécier le niveau de connaissance de l'offre relative à la dépendance collective. Les interviewés connaissent-ils, par exemple, la différence de coût pour l'entreprise entre un contrat dépendance collective et un contrat santé collectif ?**

5,3% des Directions des Ressources Humaines et **8,7%** des Délégués Syndicaux pensent connaître la différence de coût pour l'entreprise entre un contrat dépendance collective et un contrat santé collectif !

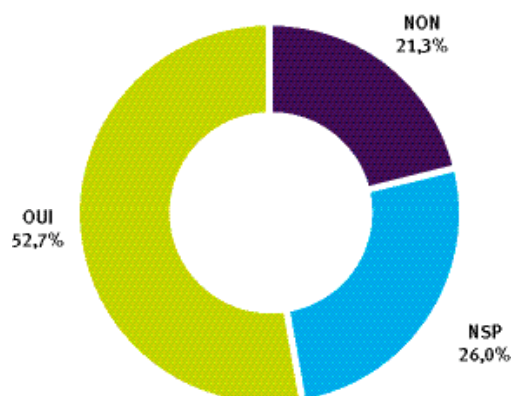
Sachant qu'un contrat dépendance collectif est en moyenne quatre fois moins cher qu'un contrat santé collectif pour l'entreprise, 76,7% des Directions des Ressources Humaines et **67,3%** des Délégués Syndicaux sont surpris par le rapport de un à quatre entre le coût respectif des deux types de contrat collectif.

Concernant les avantages fiscaux et sociaux pour les entreprises qui mettent en place un dispositif de prévoyance collective obligatoire pour la dépendance, 55,8% des Directions des Ressources Humaines pensent qu'il n'en existe pas alors que **70,3%** des Délégués Syndicaux pensent le contraire, ce qui correspond d'ailleurs à la réalité !

Actuellement, la garantie collective dépendance est intégrée dans l'enveloppe de déductibilité "prévoyance" dans la limite d'un plafond déterminé.



En cas de saturation de ce plafond pour l'entreprise, la garantie dépendance pourrait-elle s'imputer également sur le plafond de déductibilité "retraite" ?



52,7% des Directions des Ressources Humaines seraient favorables à ce que la garantie dépendance puisse s'imputer également sur le plafond de déductibilité « retraite ».

Concernant les offres relatives aux contrats dépendance collectifs, deux types d'offres sont principalement présentés : le premier type d'offre consiste à proposer à l'entreprise un montant de cotisation susceptible de varier pour une prestation définie à l'avance, alors que le second privilégie une cotisation définie pour une prestation qui se constitue progressivement.



Quels sont leurs sentiments concernant ces deux types d'offre ?

Alors que nous constatons un poids assez élevé des interviewés n'ayant pas de position déterminée sur ce point (**près de 50%**), l'offre consistant à proposer à l'entreprise un montant de cotisation susceptible de varier pour une prestation définie à l'avance est perçue moins positivement (**22,7% des Directions des Ressources Humaines, 18,7% des Délégués Syndicaux, 21,9% des Partenaires Sociaux**) que celle d'une cotisation définie pour une prestation qui se constitue progressivement. Ce deuxième type d'offre recueille le plus fort taux de sentiment positif, à hauteur de **38% pour les Directions des Ressources Humaines, de 32,7% pour les Délégués Syndicaux et de 37,5% pour les Partenaires Sociaux.**

CONCLUSION

En dehors des Partenaires Sociaux qui déclarent une connaissance technique assez affinée du sujet, nous ne pouvons que constater une méconnaissance majeure des conséquences financières de la situation de dépendance. Le manque de visibilité concernant le coût moyen de la dépendance, les modalités de la prise en charge des pouvoirs publics et le montant du reste à charge, contraste de façon flagrante avec l'intention très majoritairement affirmée par l'ensemble des acteurs de la nécessité de se prémunir financièrement.

Dans ce contexte, la construction habituelle de la prévoyance en France (socle de financement public universel complété par un socle collectif pour les entreprises et les salariés, et enfin d'un socle individuel) s'applique, selon tous les publics, normalement à la dépendance. Les Partenaires Sociaux qui estiment que la réforme de financement étatique est un préalable à toute prise en charge par l'entreprise et à une ouverture au secteur assurantiel, sont majoritairement partisans, de solutions collectives en entreprise à condition que la solidarité nationale joue d'abord un rôle structurant et égalitaire en matière de financement de la dépendance.

L'entreprise est légitime à proposer et à apporter, comme pour tous les autres risques (décès, maladie, invalidité...) un complément au financement de la dépendance en mettant en place une garantie collective. L'ensemble des interviewés est assez favorable à ce scénario.

Cependant, il convient de considérer un contraste flagrant entre la légitimité affirmée du rôle de l'entreprise et des contrats collectifs dépendance, et la méconnaissance effective des offres.

L'intérêt et l'intention sont donc présents, mais la connaissance des solutions est peu prégnante, puisque les acteurs en entreprise (Délégués Syndicaux, Directions des Ressources Humaines) ne connaissent encore que très peu le coût, les avantages des contrats collectifs et les offres de dépendance collective.

Cette conclusion amène à poser les fondements d'un double contradiction :

1/ La méconnaissance des conséquences financières de la situation de dépendance, en dépit d'une nécessité exprimée de se prémunir financièrement.

2/ La légitimité et l'intérêt des entreprises à apporter un complément au financement de la dépendance, en dépit d'une méconnaissance constatée des contrats dépendance collectifs.

Enfin, il faut noter que toutes ces positions ont pour toile de fond de grandes incertitudes concernant l'évolution de la prise en charge du financement de la dépendance par les pouvoirs publics, des progrès technologiques, tant du point de vue des nouveaux médicaments que des aides techniques qui seront à disposition demain des personnes dépendantes.

Nous constatons ici, la difficulté de cette question, compliquée par la situation nationale budgétaire très contrainte et le contexte politique incertain à venir.